



SOIREEES ASTRONOMIE DE CAP ASTRO PRES DU COL DU TOURMALET OU À ARTIGUES

CONDITIONS GENERALES DE VENTE / 2024

Applicables à partir du 1^{er} octobre 2023

Définitions

- « CAP ASTRO » = désigne l'entreprise individuelle « Centre d'Astronomie des Pyrénées », dont le surnom commercial est « Cap Astro ». Le gérant est Laurent Courier. Adresse postale : 3 allée des coquelicots, 33600 Pessac. Siret : 43783455900019 - APE : 9609Z.
- « Participant » et « client » = désignent la personne devant participer à la soirée d'Astronomie réservée ; ces conditions générales de vente s'appliquent également à la personne qui a effectué le règlement de cette réservation s'il s'agit de quelqu'un d'autre.

1 – NATURE DU SERVICE

Cap Astro propose depuis son site Internet (<https://www.stagesdecouverteastronomie.com/>), sur réservation préalable, la participation à une soirée d'astronomie en été d'une durée moyenne de 2h30, se déroulant soit près du col du Tourmalet (selon les conditions d'accès au site d'observation et la météo), soit à Artigues (hameau entre Gripp et La Mongie) ou Campan / Payolle. Pour cette soirée « Exploration », sont mobilisés : un télescope T400, un T254 ou un Celestron 8, un équipement dédié à l'astrophotographie, ainsi qu'un oculaire intensificateur OVNI-M (accessoire haut de gamme amplifiant la vision).

Une date de report est prévue (généralement la veille, parfois le lendemain), au cas où les prévisions météo seraient défavorables à la date réservée. **Le client est donc prié de se rendre disponible sur ces 2 dates** (voir chapitre 4-2).

Infos : <https://www.stagesdecouverteastronomie.com/soirees-astronomie-picdumidi>.

2 - RESERVATION – REGLEMENT

La réservation de participation à une soirée peut se faire soit par carte bleue via la boutique sécurisée du site internet de Cap Astro, soit par l'envoi d'un chèque établi à l'ordre de Cap Astro, soit par virement bancaire (RIB envoyé sur demande).

A réception du règlement, la réservation est considérée comme ferme et définitive, et ne peut pas être annulée par le client (cf chapitre 4-1) ; la date peut éventuellement être changée sans frais dans les 14 jours (selon les disponibilités au moment de la demande). Une confirmation est adressée par mail par Cap Astro, dans les 48h qui suivent la réception du règlement.

L'acompte n'est pas remboursable. D'un commun accord, le client accepte de ne pas être remboursé de l'acompte versé s'il annule sa participation, ou s'il ne se présente pas à l'activité à la date et l'heure prévue, quelle qu'en soit la raison (voir chapitre 4-1)

Le solde est réglé par le client à son arrivée sur le site, avant le début de l'activité, si la météo permet d'installer et d'utiliser le matériel. En cas de météo très défavorable une fois sur place, le solde ne sera pas exigé ; voir chapitre 5.

Si la réservation est non datée, ou/et s'il s'agit d'un « Bon cadeau » :

- La date de la soirée doit être dans les 12 mois qui suivent la réservation.
- **Les sommes versées ne sont pas remboursées** en cas d'annulation ou de non-participation du client, quelle qu'en soit la raison

3 - DEROULEMENT DE L'ACTIVITE - RESPONSABILITES

L'heure et le lieu de rendez-vous peuvent varier selon les contraintes techniques de Cap Astro, ou l'intérêt astronomique. Cap Astro envoie au client un SMS et/ou un email 1 à 3 jours avant la date prévue, informant des prévisions météo, précisant l'heure et le lieu de rendez-vous.

Les participants se rendent sur ce site par leurs propres moyens, sous leur seule et entière responsabilité. Cap Astro ne peut être tenue pour responsable en cas de panne ou de problème technique du véhicule du client, ou d'accident, sur le trajet menant au site ainsi que sur le lieu de parking et ses alentours. La responsabilité de Cap Astro ne concerne que l'activité d'Astronomie, l'utilisation des matériels.

Lorsque la soirée est prévue sur le site d'altitude à quelques kilomètres du col du Tourmalet, une partie du trajet, en quittant la départementale, est un chemin de terre, praticable par n'importe quel type de véhicule de tourisme : ce chemin peut être détérioré par les pluies, le passage d'animaux en liberté et d'engins agricoles / de chantier ; une conduite lente est conseillée (<20km/h).

Cap Astro n'a en charge que les activités d'Astronomie, et dégage toute responsabilité pour toute perte, vol ou détérioration de matériel personnel (véhicule, lunettes, objets de valeur...), ou blessure, occasionné(e) ou subis par un participant durant l'activité.

Il n'y a pas de toilettes sur place, ni de chauffage.

4 - CAS D'ANNULATION, REPORT, CHANGEMENT D'EQUIPEMENT

4-1 Annulation ou report de la part du client

Le client est informé qu'une fois sa réservation effectuée il ne dispose pas d'un droit de rétractation compte tenu du fait qu'il s'agit d'une activité de loisir à date déterminée, conformément à l'Article L221-28 du code de la consommation. Information légale : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044563170/ (cf point 12 de cette page web)

D'un commun accord, le client consent à ne pas être remboursé de l'acompte qu'il a versé s'il annule sa participation, ou s'il ne se présente pas à la date et à l'heure du rendez-vous : quelle qu'en soit la raison ; un report à une date ultérieure peut être accepté par Cap Astro, selon les disponibilités au moment de la demande du client, au coût supplémentaire de 15 € par personne inscrite (montant non pris en compte dans le calcul du solde).

4-2 Report par Cap Astro, pour raison météo

En cas de prévisions météo défavorables pour la soirée à la date réservée (prévisions établies par Météofrance et Météoblue, pour le col du Tourmalet ou Artigues, 1 à 3 jours avant la date réservée), Cap Astro peut décaler la soirée : soit la veille, soit le lendemain ; date de report indiquée sur la page dédiée du site Internet (<https://www.stagesdecouverteteastronomie.com/soirees-astronomie-picdumidi>). **En cas de météo défavorable une fois sur place, le client bénéficiera d'une activité de remplacement sur le site ou en salle.**

Les sommes déjà versées ne sont pas remboursables (voir chapitre 5).

4-3 Report d'une soirée par Cap Astro pour raison de santé, de raison technique ou de sécurité

Cap Astro se réserve le droit de reporter une soirée à une autre date dans les cas suivants :

- Si le véhicule de transport de l'animateur est en panne et ne peut être remplacé à temps
- Si l'animateur est malade ou blessé, s'il a un rendez-vous médical important ne pouvant être reporté à court terme, ou s'il a un souci familial sérieux nécessitant impérativement sa présence au foyer
- En cas de mesures communales, préfectorales ou gouvernementales, empêchant le déroulement normal de l'activité (par exemple en raison d'une épidémie, d'une menace terroriste, d'un incendie, de forte pollution atmosphérique...)
- En cas de difficulté d'accès au site d'observation (une partie du chemin d'accès étant en terre, elle peut être détérioré par la pluie ou le passage d'engins agricoles / de chantier)

Le report n'est pas systématique, l'appréciation des contraintes techniques, et des risques éventuels, revenant exclusivement à Cap Astro. En cas de report pour une des raisons évoquées à ce chapitre, le client disposera d'un AVOIR valable 12 mois ; aucun remboursement ne sera proposé dans ce cas de figure, compte tenu du caractère imprévisible de la situation et de la non responsabilité de Cap Astro. Le client pourra s'inscrire soit à une soirée similaire dans les 12 mois, soit à une soirée ou une formation d'astronomie en Gironde (infos sur : <https://www.stagesdecouverteteastronomie.com/>), selon disponibilités lors de la reprise de contact. S'il le souhaite, le client pourra transformer son Avoir en « Carte cadeau » s'il souhaite céder sa place à un proche.

4-4 En cas de problème technique, de perte ou casse d'une pièce essentielle, ou de vol

En cas de problème technique sérieux empêchant le fonctionnement ou le transport d'un télescope, ou en cas de vol, le matériel concerné sera remplacé par un autre même s'il est moins puissant ou techniquement différent ; l'activité peut également devoir se dérouler à Artigues (décision prise exclusivement par Cap Astro) : le client est informé par mail avant la date de la soirée. Aucun remboursement ou compensation financière ne pourra dans ce cas être exigé par le client compte tenu du caractère involontaire et imprévisible de la situation.

Il peut arriver exceptionnellement, malgré des prévisions météo à priori favorables, que certaines conditions incitent Cap Astro à prendre la décision le jour même, voire au dernier moment, de ne pas installer le télescope T400 qui nécessite un long temps de mise en œuvre (*), ou d'utiliser l'équipement depuis Artigues : le T400 est dans ce cas remplacé par un télescope moins puissant mais équipé de l'oculaire intensificateur.

C'est par exemple le cas si la météo devient très instable (risque d'orage, mer de nuages enrobant le site d'observation au moment du montage du matériel, fortes rafales de vent...), s'il est difficile ou dangereux d'accéder au site (risque d'éboulement, enneigement ou présence de verglas...), si le véhicule devant transporter le télescope est en panne, si le T400 a un problème technique sérieux (pièce essentielle cassée ou perdue par exemple). Dans ce cas, il sera offert un code promo de 20% de remise sur une réservation dans les 12 mois d'une prestation de Cap Astro en France (cf site web) ; ce code promo peut être utilisé 1 fois dans la boutique sécurisée.

5 - EN CAS DE METEO DEFAVORABLE UNE FOIS SUR PLACE

Si une fois sur le site il est impossible d'observer au télescope, ou si le matériel est utilisé pour le groupe moins de 30 minutes en raison de mauvaises conditions météo ou d'un souci technique sur un instrument, et compte tenu de la mobilisation de moyens * :

- **Les participants bénéficieront le soir même d'une activité de remplacement en extérieur, ou en salle à La Mongie ou sur la commune de Campan** (selon disponibilité des salles) - Durée moyenne =2h. Durant l'activité, le client bénéficiera :
 - D'une initiation au repérage des étoiles et constellations, aux légendes célestes (origine de la Grande et de la Petite-Ourse, de Cassiopée...)
 - D'une séance de travaux pratiques
 - L'utilisation d'une carte du ciel,
 - Réponses aux questions éventuelles sur le fonctionnement et l'utilisation d'un télescope, les principaux réglages, le choix d'accessoires, les conseils d'achats...
 - D'une présentation d'images commentées sur le thème « Astronomie générale » : la nature des principaux constituants de l'univers (planètes, étoiles, nébuleuses, galaxies, trous noirs...)
 - De la présentation de météorites rares, du célèbre minéralogiste Alain Carion, avec le privilège de pouvoir les toucher
 - Si les participants le souhaitent, jeu "Qui veut gagner des millions d'étoiles"
- **Le règlement du solde ne sera pas exigé à l'arrivée. Les sommes déjà versées ne sont pas remboursables. Dans le cas d'un règlement intégral effectué à la réservation** (par exemple s'il s'agit d'un « Bon cadeau »), et si les observations astronomiques ne peuvent pas se dérouler en raison, **le montant déjà versé n'est pas remboursable. Il sera offert au client un code promo de 30% de remise pour une prochaine réservation dans les 12 mois d'une prestation de Cap Astro en France** : soit pour une soirée similaire en été, soit pour une soirée ou une formation privée en Gironde. Ce code promo peut être utilisé 1 fois dans la boutique ; le client peut le céder à un proche.

6 – EN CAS DE DESACCORD

En cas de désaccord portant sur la réservation, le règlement, la réalisation ou le report de la prestation, seul le Tribunal de Commerce de Tarbes (1 Rue des Évadés de France, Centre Kennedy, 65003 Tarbes) est compétent pour résoudre le(s) litige(s).

(*) : La mise en œuvre des matériels nécessite, pour l'animateur, un temps de préparation qui peut atteindre 50min, et autant pour le démontage et rangement ; sa mobilisation, son temps et coût de déplacement sont donc pris en compte.

Laurent Courier, Gérant de CAP ASTRO

